

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS,
MUNICIPALITÉ D'ULVERTON**

Procès-verbal de la réunion régulière du 5 novembre 2018, tenue à l'hôtel de ville d'Ulverton, 151, route 143, Ulverton (Québec), à 19 h 30, sous la présidence de Jean-Pierre Bordua, maire; Louise Saint-Pierre, directrice générale/secrétaire-trésorière, est présente.

PRÉSENCES : Siège No 1 JACQUES POLIQUIN
 Siège No 2 FRANCE BOUTHILLETTE,
 Siège No 3 ROBERT BÉLANGER
 Siège No 4 CARL ARCAND
 Siège No 5 CLAUDE LEFEBVRE
 Siège No 6 MARK CROSS

IL Y A QUORUM.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Rés. 186-2018 Il est proposé par Robert Bélanger, appuyé par Carl Arcand et unanimement résolu d'ouvrir l'assemblée à 19 h 32.

ADOPTÉ

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Rés. 187-2018 Il est proposé par Mark Cross, appuyé par France Bouthillette et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour, y compris les ajouts proposés.

ADOPTÉ

3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION RÉGULIÈRE DU 1^{ER} OCTOBRE 2018

Rés. 188-2018 Il est proposé par Mark Cross, appuyé par France Bouthillette et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la réunion régulière du 1^{er} octobre 2018.

ADOPTÉ

4. ADOPTION DES COMPTES DU 29 SEPTEMBRE AU 2 NOVEMBRE 2018

Rés. 189-2018 Il est proposé par Jacques Poliquin, appuyé par Robert Bélanger et unanimement résolu d'adopter les déboursés pour la période du 29 septembre au 2 novembre 2018 au montant de 159 049,57 \$.

ADOPTÉ

5. DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

6. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONSEILLERS SUR LES RAPPORTS DU MAIRE ET DES COMITÉS

7. CORRESPONDANCE : DÉPOSÉE

8. PERMIS ÉMIS DEPUIS LE 1 OCTOBRE 2018 : 7

1 renouvellement permis d'abattage d'arbres
2 constructions
1 installation septique
3 réparations

9. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS: 15 MINUTES

La citoyenne Jennifer Leblanc, accompagnée de la technicienne juridique Karen Côté présentent le problème occasionné par une erreur de cadastre concernant le lot numéro 3 635 060 (Succession Jean-Hughes Leblanc) qui ne peut être vendu à cause de cette erreur. Une partie du lot appartient, dans les faits, à la Municipalité d'Ulverton. Il faut demander une révision cadastrale et la réponse peut prendre plusieurs mois. La solution serait de rédiger une servitude en faveur de la Municipalité. C'est ce que demande Jennifer Leblanc, une des bénéficiaires de la Succession Jean-Hughes Leblanc. Le maire répond que le conseil va en discuter et prendre une décision rapidement.

10. AVIS DE MOTION

Avis est donné par Carl Arcand, qu'à la présente séance du conseil sera présenté pour adoption, le règlement numéro 482-2018 modifiant le règlement numéro 389-2006 visant à :

- Autoriser l'usage « Érablière » dans la zone R4;
- Retirer les repas à la ferme de style « table champêtre » de la liste des immeubles protégés

Louise Saint-Pierre, directrice générale et secrétaire trésorière

11. ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT # 482-2018

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ D'ULVERTON

Rés. 190-2018

RÈGLEMENT NUMÉRO 482-2018

(Premier projet de règlement)

VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 389-2006 AFIN D'AUTOSIER L'USAGE « ÉRABLIÈRE » DANS LA ZONE R4 ET DE RETIRER LES REPAS À LA FERME DE STYLE « TABLE CHAMPÊTRE » DE LA LISTE DES IMMEUBLES PROTÉGÉS

CONSIDÉRANT les pouvoirs attribués par la Loi à la municipalité d'Ulverton;

CONSIDÉRANT qu'un règlement de zonage est actuellement applicable au territoire de la municipalité et qu'il est opportun d'apporter certaines modifications à ce règlement;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'adoption par la MRC du Val-Saint-François du règlement 2018-01, un processus de concordance doit se faire afin de se conformer au schéma d'aménagement de la MRC;

CONSIDÉRANT que le règlement 2018-01 de la MRC vient modifier certaines dispositions concernant les immeubles protégés;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a préalablement été donné par Carl Arcand lors de la session du 5 novembre 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert Bélanger, appuyé par Mark Cross et unanimement résolu

QUE le projet de règlement numéro 482-2018 soit adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

L'article 7.4 du règlement de zonage # 389-2006 portant sur la grille des usages et des conditions autorisés par zones est modifié de la manière suivante :

- par l'ajout d'un « X » au croisement de la ligne correspondant à l'usage « érablière » et de la colonne correspondant à la zone R4 de manière à autoriser cet usage dans cette zone.

Article 3

L'article 1.10 du règlement de zonage portant sur les définitions est modifié au terme « immeuble protégé » de la manière suivante :

Le point K) qui se lit présentement comme suit :

« K) Un bâtiment servant à des fins de dégustation de vins dans un vignoble ou un établissement de restauration de 20 sièges et plus, détenteur d'un permis d'exploitation à l'année ainsi qu'une table champêtre ou tout autre formule similaire lorsqu'elle n'appartient pas au propriétaire ou à l'exploitant des installations d'élevage en cause; »

est modifié pour se lire maintenant comme suit :

« K) Un bâtiment servant à des fins de dégustation de vins dans un vignoble ou un établissement de restauration de 20 sièges et plus, détenteur d'un permis d'exploitation, à l'exception des repas à la ferme, de style «table champêtre» intégré à une exploitation agricole enregistré; »

Article 4

Le présent règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

ET QUE, conformément aux dispositions des articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, soit fixée au 3 décembre 2018, à 19 h, l'assemblée de consultation publique que le conseil tiendra, à la salle du conseil, sur le PREMIER projet de règlement # 482-2018.

ADOPTÉ À ULVERTON CE 5^{EME} JOUR DE NOVEMBRE 2018

Jean-Pierre Bordua, maire

Louise Saint-Pierre, secrétaire-trésorière

12. RÉSOLUTION POUR ADOPTER LA PROGRAMMATION FINALE DES TRAVAUX EFFECTUÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME TECQ

Rés.191-2018

ATTENDU QUE :

- la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;
- la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mark Cross, appuyé par France Bouthillette et unanimement résolu que

- la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme TECQ 2014-2018;
- la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflètent les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

ADOPTÉ

13. **RÉSOLUTION POUR DONNER LE MANDAT À LA FIRME DELOITTE POUR L'AUDIT DU RAPPORT (TECQ 2014-2018)**
- Rés. 192-2018** **ATTENDU QUE** les travaux prévus dans le cadre du programme TECQ 2014-2018 sont terminés;
- ATTENDU QUE** le rapport final doit être vérifié par une firme comptable;
- Il est proposé par Mark Cross, appuyé par Robert Bélanger et unanimement résolu de confier le mandat de procéder à l'audit de notre rapport final et ce, après l'annonce de la conformité de la programmation finale.
- ADOPTÉ**
14. **RÉSOLUTION POUR AUTORISER UN DON À NEZ ROUGE**
- Rés. 193-2018** Il est proposé par Claude Lefebvre, appuyé par Jacques Poliquin et unanimement résolu d'autoriser un don de 100 \$ pour leur campagne de financement 2018.
- ADOPTÉ**
15. **RÉSOLUTION POUR DÉFRAYER LE COÛT DES COURONNES FUNÉRAIRES POUR LA CÉRÉMONIE DU JOUR DU SOUVENIR**
- Rés. 194-2018** Il est proposé par Robert Bélanger, appuyé par Claude Lefebvre et unanimement résolu de remettre un don de 125 \$ à la Légion royale canadienne pour défrayer les coûts de deux couronnes funéraires à l'occasion de la cérémonie du Jour du Souvenir. Il s'agit d'une couronne à 75 \$ pour le Jour du Souvenir à Richmond ainsi qu'une autre à 50 \$ pour le dévoilement de la plaque commémorative qui aura lieu le 11 novembre à la municipalité d'Ulverton.
- ADOPTÉ**
16. **RÉSOLUTION POUR ADHÉRER À L'ENTENTE INTER MUNICIPALE EN MATIÈRE D'URBANISME ET DE GÉOMATIQUE 2019 DE LA MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS**
- Rés. 195-2018** **ATTENDU QUE** la MRC du Val-Saint-François offre une entente inter municipale en matière d'urbanisme et de géomatique pour une période d'un an, soit du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019;
- ATTENDU QUE** la Municipalité d'Ulverton a reçu une proposition pour la réalisation de divers dossiers ponctuels en matière d'urbanisme et de cartographie;
- ATTENDU QUE** la Municipalité d'Ulverton désire participer à cette entente aux conditions suivantes :
- Ressources et support conseil : 50 \$/heure
 - Ressource cartographie et support technique : 30 \$/heure
- PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par Robert Bélanger, appuyé par France Bouthillette et unanimement résolu que la Municipalité d'Ulverton adhère à l'entente inter municipale en matière d'urbanisme et de géomatique aux conditions ci-haut mentionnées; qu'elle réserve un montant de 1 650 \$ pour l'année 2019 selon la répartition suivante :
- **27 heures** pour les demandes ponctuelles en urbanisme comprenant l'étude et l'analyse des demandes, la rédaction et la procédure de règlements modificateurs, le support technique, la mise à jour des règlements d'urbanisme, les déplacements sur le terrain, les communications téléphoniques sur les projets soumis et toute autre communication sur un projet qui touche l'aménagement du territoire et l'urbanisme;
 - **10 heures** réservées pour la confection cartographique de cartes comprenant les plans pour les modifications aux règlements d'urbanisme, la mise à jour des plans, le support technique, la mise à jour de l'outil de visualisation des données géomatiques (ARC Reader), le déplacement sur le terrain avec la prise de données GPS et toute autre demande sur le sujet.
- Il est entendu que seules les heures réelles travaillées seront facturées et ce, à tous les trimestres.
- ADOPTÉ**

17. **RÉSOLUTION POUR AUTORISER UN DON AU COMITÉ *ÉLÉ* DU VAL-SAINT-FRANÇOIS EN APPUI À SON ACTIVITÉ DES FÊTES**
- Rés. 196-2018 Il est proposé par Mark Cross, appuyé par France Bouthillette et unanimement résolu de consentir un don de 25 \$ en appui au Comité *ÉLÉ* (Éveil à la lecture) qui, avec l'aide de toutes les municipalités de la MRC, remet un livre neuf à chaque enfant de 0-12 ans dont la famille bénéficie d'un panier de Noël.
- ADOPTÉ**
18. **RÉSOLUTION POUR AUTORISER UN DON A LA FONDATION DU WALES HOME**
- Rés. 197-2018 Il est proposé par Carl Arcand, appuyé par Jacques Poliquin et unanimement résolu d'autoriser un don de 50 \$ dans le cadre de sa campagne de financement annuelle.
- ADOPTÉ**
19. **RÉSOLUTION POUR PROCÉDER AU RENOUELEMENT DE L'ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE DU BUREAU MUNICIPAL**
- Rés. 198-2018 **ATTENDU QUE** le serveur date de plus de 8 ans et l'ordinateur portable n'est pas suffisamment puissant; qu'ils doivent être améliorés pour, entre autres, gérer le programme Sygem, pour améliorer la rapidité de transfert et de téléchargement;
- ATTENDU QUE** le système d'exploitation Sygem requiert un minimum de puissance et que ni le serveur actuel, ni le portable n'y répondent.
- ATTENDU QUE** nous avons demandé des soumissions à trois fournisseurs de la région;
- ATTENDU QUE** deux d'entre eux nous ont présenté des soumissions;
- ATTENDU QUE** Performance Informatique est le plus bas soumissionnaire;
- Il est proposé par Carl Arcand, appuyé par Mark Cross et unanimement résolu de procéder au renouvellement de l'équipement informatique pour les 2 postes de travail, au montant de 3 446 \$, taxes en sus.
- ADOPTÉ**
20. **RÉSOLUTION POUR FAIRE LA DEMANDE D'ADHÉSION AU REGROUPEMENT DE L'UMQ POUR L'ACHAT DE DIESEL ET HUILE À CHAUFFAGE**
- Rés. 199-2018 **ATTENDU QUE** l'UMQ propose un regroupement d'achat de carburants pour l'année 2019;
- ATTENDU QUE** nous acceptons la politique de frais de service de l'UMQ relative à ce regroupement, ainsi l'UMQ facturera trimestriellement aux participants un frais de service de 0.01 \$ (1 ¢) par litre acheté;
- Il est proposé par Robert Bélanger, appuyé par Jacques Poliquin et unanimement résolu de procéder à la demande d'adhésion au regroupement de l'UMQ pour l'achat de diesel et huile à chauffage.
- ADOPTÉ**
21. **RÉSOLUTION POUR ATTESTER LA FIN DES TRAVAUX POUR LE PAVAGE DE MOONEY (RIRL)**
- Rés. 200-2018 **ATTENDU QUE** les travaux prévus dans le cadre du programme RIRL sont terminés;
- ATTENDU QUE** la firme EXP a émis un certificat de réception provisoire des ouvrages et recommandé le paiement final à Pavage Drummond;
- ATTENDU QUE** la même firme nous a recommandé de payer les deux retenues, d'un cautionnement pour la deuxième retenue;
- ATTENDU QUE** nous avons déjà reçu ce cautionnement;
- ATTENDU QUE** les coûts réalisés sont véridiques et sont en-deçà des prévisions de dépenses des travaux admissibles

Il est proposé par Mark Cross, appuyé par Robert Bélanger et unanimement résolu d'attester la fin des travaux réalisés dans le cadre du programme RIRL.

ADOPTÉ

22. RÉSOLUTION POUR RETIRER LE CAMION FORD DE LA COUVERTURE D'ASSURANCE ET DE LE VENDRE

Rés. 201-2018

ATTENDU QUE notre camion Ford est désormais hors d'état de fonctionnement et que nous l'avons remisé en attendant de le vendre;

Il est proposé par France Bouthillette, appuyé par Jacques Poliquin et unanimement résolu de retirer le camion en question de la couverture d'assurance; et de le vendre à Joël Yergeau pour la somme de 3 000,00 \$.

ADOPTÉ

23. RÉSOLUTION POUR RENOUVELER NOTRE CONTRAT D'ASSURANCE AVEC LA MMQ

Rés. 202-2018

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et unanimement résolu de renouveler notre contrat annuel d'assurance avec la MMQ pour 2019, au montant de _____ taxes incluses.

REPORTÉ

24. RÉSOLUTION POUR FAIRE PARAÎTRE UNE PUBLICITÉ POUR LE MARCHÉ DE NOËL DANS *L'EXPRESS* DE DRUMMONDVILLE

Rés. 203-2018

Il est proposé par Robert Bélanger, appuyé par Mark Cross et unanimement résolu de faire paraître une publicité couleur d'un sixième de page dans *L'Express* de Drummondville pour annoncer le Marché de Noël et ce, au montant de 479 \$ + taxes.

ADOPTÉ

25. RÉSOLUTION POUR FAIRE PARAÎTRE UNE PUBLICITÉ POUR LE MARCHÉ DE NOËL DANS *L'ÉTINCELLE*

Rés. 204-2018

Il est proposé par Mark Cross, appuyé par Robert Bélanger et unanimement résolu de faire paraître une publicité couleur d'un huitième de page dans *L'Étincelle* pour annoncer le Marché de Noël et ce, au montant de 229 \$ + taxes.

ADOPTÉ

26. RÉSOLUTION POUR ADHÉRER AU JOURNAL *L'ARDOISE* DE RICHMOND ET RÉGION

Rés. 205-2018

Il est proposé par France Bouthillette, appuyé par Jacques Poliquin et unanimement résolu de se joindre aux municipalités de Richmond, Melbourne et Cleveland dans la production du journal *L'Ardoise*, pour un montant de l'ordre de 594 \$ pour l'année 2019, soit 148 \$ par parution.

ADOPTÉ

27. NOUVELLE RÉSOLUTION POUR LA DEMANDE DE SUBVENTION VOLET 1 (POUR REMPLACER LA ATTESTERÉS. 179-2018)

Rés. 206-2018

ATTENDU QUE le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

Il est proposé par France Bouthillette, appuyé par Jacques Poliquin et unanimement résolu

Que la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 4 500 \$, dans le cadre du **Volet 1** du programme

mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 5 400 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 900 \$;

Que la municipalité autorise la directrice générale, Louise Saint-Pierre, à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

La présente résolution annule et remplace la résolution 179-2018.

ADOPTÉ

28. RÉSOLUTION POUR DEMANDER UNE SERVITUDE EN FAVEUR DE LA MUNICIPALITÉ SUR LE LOT 3 635 060, PROPRIÉTÉ DE LA SUCCESSION J.-H. LEBLANC

Rés. 207-2018

ATTENDU QU'une erreur semble avoir été commise lors de la rénovation cadastrale en ce qui concerne le lot numéro 3 635 060;

ATTENDU QU'une partie de ce lot constituait un lot séparé appartenant à la municipalité d'Ulverton et que cela ne se reflète pas dans le cadastre actuel;

ATTENDU QUE seul le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles peut corriger la situation et qu'une demande de révision cadastrale est une démarche de plusieurs mois;

ATTENDU QU'un acheteur est prêt à acquérir l'immeuble et accepte de défrayer la moitié des coûts encourus pour la rédaction d'une servitude en faveur de la Municipalité;

Il est proposé par Carl Arcand, appuyé par Jacques Poliquin et unanimement résolu de demander une servitude pour la portion du lot 3 635 060 qui appartient à la Municipalité pour permettre la vente de l'immeuble en attendant la décision du ministère. Les frais encourus, de l'ordre de 1 500 \$ seront partagés à parts égales avec Monsieur Micaël Morissette.

ADOPTÉ

29. RÉSOLUTION POUR CONFIER AU COMITÉ HYGIÈNE DU MILIEU LE MANDAT DE PRÉPARER UNE DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME ACDC (AIDE AU COMPOSTAGE DOMESTIQUE ET COMMUNAUTAIRE)

Rés. 208-2018

Il est proposé par Carl Arcand, appuyé par Robert Bélanger et unanimement résolu de confier au Comité hygiène du milieu le mandat de préparer une demande de subvention dans le cadre du programme ACDC (aide au compostage domestique et communautaire).

ADOPTÉ

30. RÉSOLUTION POUR SIGNER UNE ENTENTE DE GRÉ À GRÉ AVEC LE GROUPE GAUDREAU ENVIRONNEMENT POUR UNE DURÉE D'UN AN

Rés. 209-2018

ATTENDU QUE nous n'avons reçu aucune soumission à la suite de l'Appel d'offres faite auprès de trois fournisseurs de collecte et enfouissement des ordures ménagères de la région;

ATTENDU QUE, après vérification, seul Gaudreau Environnement aurait été disposé à soumettre un prix si nous avions conservé la même fréquence de collecte que celle que nous avons en ce moment;

Il est proposé par Claude Lefebvre, appuyé par Jacques Poliquin et unanimement résolu de signer une entente de gré à gré avec Gaudreau Environnement pour une durée d'un an.

ADOPTÉ

31. RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'ACHAT D'UN MAXIMUM DE 320 TONNES DE PIERRE REBELLE (0-1 PI.) POUR REMBLAYER LE TERRAIN EN PENTE EN BORDURE DU CHEMIN MOONEY

Rés. 210-2018

Il est proposé par Mark Cross, appuyé par Jacques Poliquin et unanimement résolu d'autoriser l'achat d'un maximum de 320 tonnes de pierre rebelle (0-1pi.) pour

remblayer le terrain en pente en bordure du chemin Mooney et ce, pour un montant de l'ordre de 4 200 \$ (livré et taxes en sus).

ADOPTÉ

32. AFFAIRES NOUVELLES

A. RÉOLUTION POUR AUTORISER UN DON AU CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE RICHMOND

Rés. 211-2018

Il est proposé par Mark Cross, appuyé par France Bouthillette et unanimement résolu d'autoriser un don de 502 \$ au Centre d'Action Bénévole de Richmond pour la réalisation d'un projet promotionnel bilingue pour l'année 2019.

ADOPTÉ

B. RÉOLUTION POUR AUTORISER UN DON AU COMITÉ DES PANIERS DE NOËL DE RICHMOND ÉDITION 2018

Rés. 212-2018

Il est proposé par Robert Bélanger, appuyé par Claude Lefebvre et unanimement résolu d'autoriser un don de 100 \$ au Comité des Paniers de Noël pour l'édition 2018.

ADOPTÉ

C. RÉOLUTION POUR DEMANDER UNE ANALYSE D'EAU AU CENTRE COMMUNAUTAIRE

Rés. 213-2018

Il est proposé par Carl Arcand, appuyé par Mark Cross et unanimement résolu d'autoriser la demande d'analyse d'eau au Centre communautaire auprès de Bisson service.

ADOPTÉ

33. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

34. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

PROPOSÉ PAR Claude Lefebvre

L'assemblée est levée à 21 h 34.

Jean-Pierre Bordua, maire

Louise Saint-Pierre, secrétaire-trésorière